

Document d'accompagnement n° 1.4 du SDAGE Bassin Seine et cours d'eau côtiers normands

Avancement des SAGE

AVANCEMENT DES SAGE DANS LE BASSIN SEINE ET COURS D'EAU COTIERS NORMANDS

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification, né de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et confirmé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Le SAGE est institué à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente ou d'un système aquifère.

Il fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de mener à la définition d'une stratégie globale de préservation et de mise en valeur des ressources en eau et des milieux aquatiques, et à leur traduction en orientations de gestion et d'actions.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux doivent être compatibles avec les objectifs, orientations et dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou rendus compatibles avec le SDAGE dans un délai de trois ans après sa révision (art. L212-3 du code de l'environnement).

Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, le SAGE contient les éléments suivants :

- un état de la ressource en eau, du milieu et le recensement des usages,
- un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux,
- un règlement définissant :
 - . les priorités d'usage,
 - . les mesures nécessaires à la restauration et la préservation de la qualité des milieux,
 - . la désignation des ouvrages soumis à une obligation d'ouverture de leurs vannages.

Ce règlement est opposable à toute personne publique ou privée.

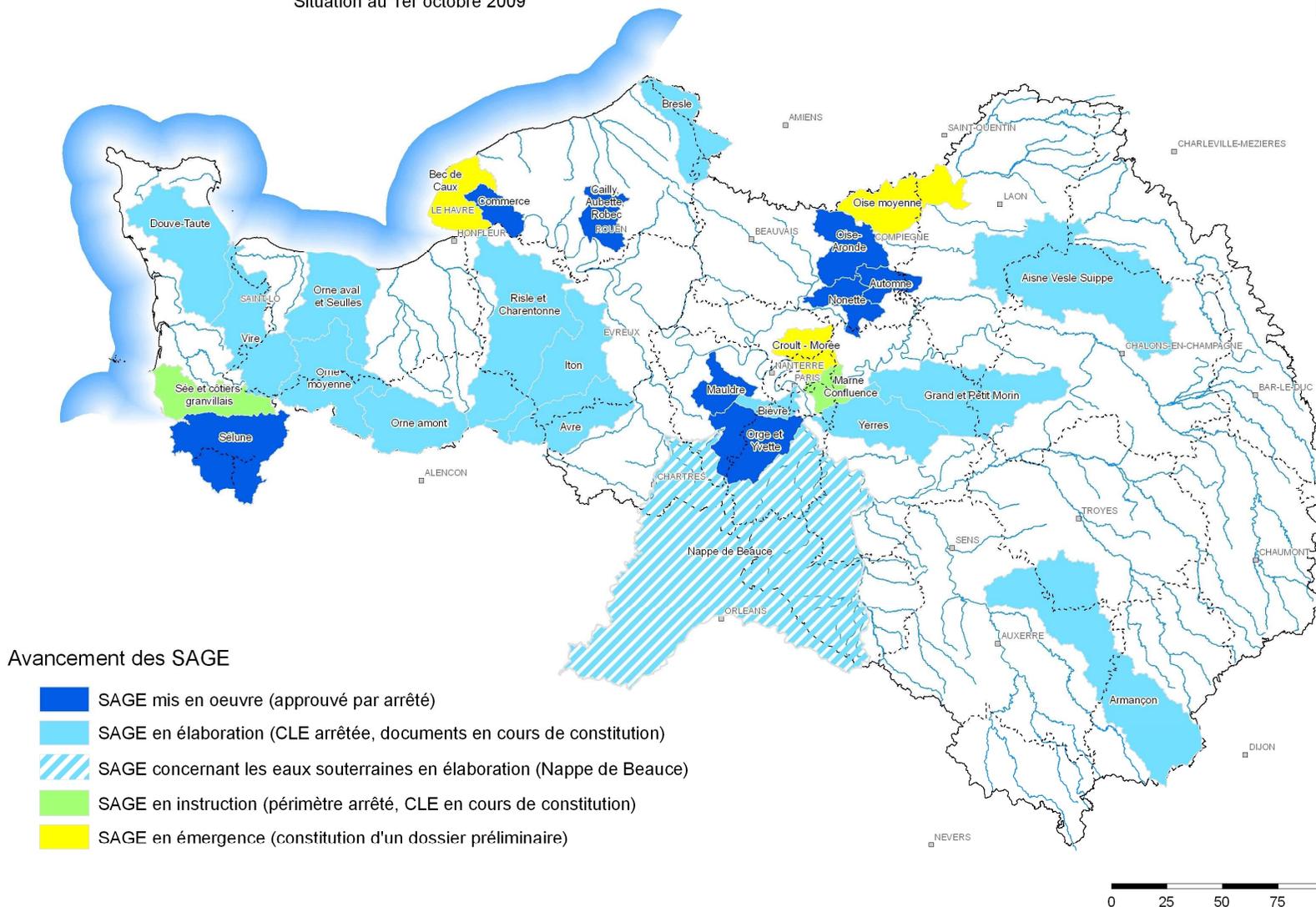
Au 1^{er} octobre 2009, le bassin Seine et cours d'eau côtiers normands compte 27 démarches SAGE en cours d'émergence, d'instruction, d'élaboration ou de mise en œuvre.

La répartition des SAGE, selon leur avancement, est indiquée dans le tableau ci-dessous.

SAGE EN EMERGENCE	SAGE EN INSTRUCTION	SAGE EN ELABORATION	SAGE MIS EN ŒUVRE
Bec de caux, Croult-Morée, Oise moyenne	Marne confluence, Sée et côtiers granvillais	Aisne-Vesle-Suippe, Armançon, Avre, Bièvre, Bresle, Douve et Taute, Iton, Petit et grand Morin, Orne amont, Orne aval-Seulles, Orne moyenne, Risle, Vire, Yerres	Automne, Cailly-Aubette- Robec, Commerce, Mauldre, Nonette, Oise-Aronde, Orge-Yvette Sélune

Avancement des SAGE dans le bassin Seine et cours d'eau côtiers normands

Situation au 1er octobre 2009



Le SAGE Nappe de Beauce, piloté par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, n'est pas comptabilisé dans les SAGE en élaboration du bassin Seine-Normandie.



